

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 20h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 01/04/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, BRUGERE Thierry, FEZZANI Sofia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, LASSAGNE Frédéric, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, MATEESCU Georgiana, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, CAUSSE Dorian, DANIEAU Thierry, PATEY Stéphanie, BLOT Clément.

Avaient donné pouvoir: LAIGNELET Anne à DENOUVION Victor, CHEMIN Marie-Ange à BRUGERE Thierry.

M. Dorian CAUSSE est élu secrétaire de séance.

Présents : 27
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-52 – CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE ET LA COMMUNE DE SAINT-JORY

Dans le cadre du partenariat entre la Médiathèque départementale de Haute-Garonne et de la Médiathèque de Saint-Jory, M. CAUSSE, rapporteur, fait part de la nécessité de conclure une convention d'objectifs entre le Conseil départemental et la Ville de Saint-Jory, jointe en annexe. La précédente convention de partenariat a été approuvée en 2021 (délibération n°2021-65 du 8 juillet 2021).

Considérant l'ouverture de la nouvelle médiathèque en 2025, et l'évolution du service, il est nécessaire de signer une nouvelle convention de partenariat.

La convention d'objectifs a pour objet de définir les règles de partenariat entre le Conseil départemental de la Haute-Garonne et la commune de Saint-Jory pour le développement du service de la lecture publique.

La convention définit à la fois les critères d'éligibilité pour qu'une commune bénéficie de l'aide technique des services du Conseil départemental et de la Médiathèque départementale pour le développement d'une politique de lecture publique et la gestion de sa bibliothèque, ainsi que les obligations réciproques des parties.

Des engagements sont ainsi pris en termes notamment de plages horaires d'ouverture, de qualification et de professionnalisations des personnels ou de gratuité

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention d'objectifs pour les bibliothèques publiques avec le département de la Haute-Garonne ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

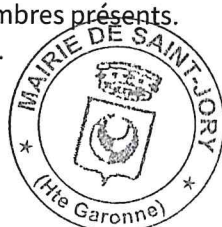
FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.



Le Maire, Victor DENOUVION



Publié le : 14 AVR. 2026



Le secrétaire de séance, Dorian CAUSSE

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20260407-DELIB202652-DE
Reçu le 09/04/2026

